



***LES GROUPEMENTS DE
PROPRIÉTAIRES DE LOTS BOISÉS,
PRÉSENTS POUR ...***

FAIRE POUSSER LA FORÊT

RESAM

**Regroupement des sociétés
d'aménagement forestier du Québec**

3405-C, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 330
Québec (Québec) G1P 2J3
Tél : (418) 877-1344
dg@resamf.com



Imaginer nos campagnes sans arbres et sans forêts...impossible!

Depuis l'occupation du territoire québécois par de nouveaux arrivants en 1534, les forêts jouent un rôle déterminant dans l'histoire de notre peuple. Elles sont d'abord considérées comme d'immenses territoires de chasse pour la traite des fourrures et comme bassins d'approvisionnement en bois pour la construction navale. De façon à favoriser le peuplement, le gouvernement royal et ses différents intendants distribuent des seigneuries et des terres. Les forêts aux abords des voies d'eau perdent, peu à peu, du terrain devant l'agriculture. Sous le régime anglais, la création de cantons, de rangs et de lots permet à la colonisation de progresser vers l'arrière-pays. Les forêts privées prennent forme. Les colons, premiers propriétaires terriens, perçoivent la forêt comme un obstacle à abattre pour étendre leur périmètre agricole. Les portions de forêt qu'ils laissent intactes répondent à leurs besoins de bois de chauffage et de construction.

L'expansion de l'industrie des produits forestiers à partir du milieu du 19^e siècle ainsi que le développement de la production acéricole incitent les propriétaires de boisés à faire le commerce de leurs ressources forestières.

Aujourd'hui, les propriétaires de boisés offrent de nombreux produits allant de la matière ligneuse, aux produits de l'érable, en passant par les huiles essentielles, les gommés et les arbres de Noël. Le marché des services, pour sa part, est en expansion. Les amateurs de la nature sont de plus en plus nombreux à louer aux propriétaires de boisés des aires de chasse, de pêche et de récréation. L'ensemble de ces activités confère aux forêts privées un rôle important dans le développement économique et social des régions du Québec.

L'acquisition au fil des ans d'une meilleure connaissance des fonctions environnementales associées aux forêts a modifié la perception de la gestion forestière. Les propriétaires de boisés doivent ainsi adapter les pratiques forestières de façon à concilier leurs objectifs et les attentes de la collectivité pour un aménagement durable des forêts.

Les forêts privées du Québec offrent des options de développement prometteuses. Aménagées intensivement, elles procurent des avantages environnementaux, économiques et sociaux considérables autant pour les propriétaires privés que pour les générations actuelles et futures.

Les Opérations «dignité»

Dans les années 60, le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec reçoit le mandat de proposer un plan de développement pour cette région aux prises avec des difficultés économiques importantes. On recommande la fermeture de nombreuses paroisses et villages de l'arrière-pays et une relocalisation de la population et des activités économiques vers les centres habités. De nombreuses personnes s'opposent à cette éventualité et refusent de quitter leur terroir. Le mouvement Opérations "Dignité" s'amorce. Rosaire Beaulieu et ses concitoyens de l'Ascension de la Patapédia décident de regrouper leurs propriétés forestières et de mettre en commun leur énergie pour créer des emplois et augmenter leurs revenus. Nous sommes en 1971. Ces hommes et ces femmes, une cinquantaine de personnes au total, regroupent un peu plus de 1 000 hectares de forêts privées et fondent le premier organisme de gestion en commun au Québec: le Groupement forestier de la Ristigouche Inc.

L'initiative de Rosaire Beaulieu fait rapidement boule de neige. Dans les différentes régions du Québec, les propriétaires de boisés se regroupent au sein d'organismes de gestion en commun. En 1975, on compte déjà 17 de ces organismes, implantés dans six régions administratives. Ils regroupent 981 propriétaires de forêts privées.

Trente ans plus tard, le village de l'Ascension de la Patapédia se porte bien et ses habitants, à l'instar de ceux de 370 autres municipalités du Québec, comptent sur l'aménagement des ressources forestières pour assurer leur développement économique et social.

À ce jour, les groupements ont reboisé 500 millions de plants forestiers et aménagé 500 000 hectares de forêt et de plantations sur des propriétés privées.

Une formule gagnante

Aujourd'hui, il existe 44 groupements de propriétaires de lots boisés, de l'Abitibi à la Gaspésie. Plus de 22 000 propriétaires adhèrent à cette formule et mettent en commun une superficie totalisant 1,3 million d'hectares de forêt. Environ 8 000 autres propriétaires reçoivent aussi des services sur une base individuelle. Ces organismes exécutent environ 70% des travaux sylvicoles réalisés en forêt privée et 20% en forêt publique pour une superficie de plus de 60 000 hectares par an.

Tantôt appelés Entreprises agricoles et forestières, Groupement forestier, Société sylvicole ou Société d'exploitation des ressources, ces organismes non gouvernementaux sont de véritables PME forestières. Les groupements touchent en effet plus de 7 000 personnes réalisant des travaux forestiers annuellement, que ce soit des travailleurs sylvicoles, des propriétaires exécutant eux-mêmes les travaux ou des bénéficiaires de projets de création d'emplois.

En 1999-2000, les groupements ont réalisé un chiffre d'affaires de 118,6 millions \$, dégagé un surplus de 3,3% et effectués des remises gouvernementales pour 23,2 millions \$.

□ **Au service des propriétaires forestiers**

Le groupement forestier est une association de propriétaires constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec. Les propriétaires confient à leur organisme la gestion d'une partie ou de la totalité de leurs propriétés forestières.

La mission est l'aménagement intensif des ressources forestières dans un contexte de développement durable. Ces organismes contribuent également au développement socio-économique des régions par la création d'emplois et l'enrichissement du patrimoine forestier.

Les groupements forestiers poursuivent différents objectifs:

- Constituer des massifs forestiers en regroupant des propriétés forestières,

veiller à leur gestion, leur aménagement, leur amélioration et leur conservation.

- Mettre en valeur toutes les ressources de la forêt afin de les récolter, les utiliser, les transformer et les mettre en marché.
- Acquérir des terres à bois et des droits d'utilisation des ressources forestières du domaine public pour réaliser des travaux forestiers.
- Réaliser tout contrat de service relevant de leur compétence.

□ **Un fonctionnement souple**

La plupart des groupements sont des compagnies à capital-actions. Ces actions appartiennent à des propriétaires terriens et à des individus désireux d'investir dans l'aménagement intensif et l'exploitation des ressources forestières de leur milieu. Les catégories d'actions émises et les modalités d'acquisition varient d'un organisme à l'autre. Certains organismes ont plutôt opté pour la formule coopérative.

Les groupements ont cependant tous les mêmes devoirs envers un membre:

- Défendre ses intérêts sur toute question forestière le concernant.
- Mettre en valeur les ressources forestières de sa propriété en lui donnant des conseils techniques et en l'assistant dans la réalisation des travaux.
- Obtenir un accord écrit pour toute intervention à réaliser sur sa propriété.
- Lui donner l'opportunité de réaliser les travaux forestiers sur sa propriété.
- Lui fournir du travail en priorité.
- Lui payer des droits pour les bois coupés sur sa propriété.
- Lui faire bénéficier des subsides disponibles pour l'aménagement forestier.

En devenant membre d'un groupement forestier, le propriétaire forestier signe une convention d'une durée limitée dans laquelle il s'engage à:

- Souscrire et payer au moins une action ou une part, ce qui lui donne un droit de vote lors des assemblées.
- Confier à l'organisme la gestion forestière d'une partie ou de l'ensemble de sa propriété.

- Protéger les investissements réalisés sur sa propriété.

Au cours de l'entente, le membre peut vendre ou céder sa propriété forestière. Dans ce cas, le nouveau propriétaire s'engage à respecter la convention jusqu'à son échéance, date à laquelle il peut la renouveler ou y mettre fin. L'organisme est administré par un conseil composé de membres élus lors des assemblées. Les affaires courantes sont confiées à un comité exécutif nommé par le conseil d'administration.

□ **Des avantages financiers**

Les interventions des groupements augmentent la qualité et la valeur des biens et services que le propriétaire forestier produit. Les travaux effectués permettent au propriétaire de tirer des revenus supérieurs et réguliers de sa propriété tout en réalisant des gains en capital.

En plus des investissements réalisés sur sa propriété, le propriétaire peut retirer un revenu immédiat de son association avec le groupement:

- Une rémunération lorsqu'il exécute lui-même les travaux.
- Des droits de coupe lorsque des bois de valeur commerciale sont récoltés.
- Des dividendes ou des ristournes quand l'organisme réalise des bénéfices.

Les groupements forestiers sont accrédités par le gouvernement du Québec, par les agences de mise en valeur des forêts privées, et par d'autres bailleurs de fonds, pour appliquer différents programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées. Ils facilitent aux propriétaires forestiers l'accès aux avantages, aux subsides de même qu'aux programmes de crédit et de remboursement existants.

Se regrouper pour mieux aménager sa forêt

Les propriétaires de forêts privées au Québec sont au nombre de 120 000. Le propriétaire moyen, âgé de 50 ans, possède 48 hectares de forêt et retire de son boisé un revenu d'appoint. Professionnel, travailleur ou agriculteur, il fait appel à un spécialiste de l'aménagement forestier pour augmenter la productivité de sa forêt. Le propriétaire est

confronté à des lois et règlements de plus en plus complexes. De plus, il dispose de peu de temps pour travailler en forêt et ne possède pas les équipements adéquats. Le groupement permet de surmonter les difficultés que le propriétaire éprouve à mettre en valeur son boisé.

La création de massifs forestiers, par le regroupement des propriétés forestières, est la clé du succès des groupements. C'est une solution au morcellement des terres qui garantit aux propriétaires l'entière jouissance de leur droit de propriété. Ce regroupement permet de gérer et d'exploiter les ressources forestières sur une base opérationnelle et économiquement rentable.

□ **Une main-d'œuvre qualifiée et des équipements performants**

Le volume important de travaux qu'exécutent les groupements permet l'embauche d'ingénieurs et de technocrates forestiers ainsi que d'ouvriers sylvicoles. Les propriétaires ont à leur service des professionnels de la forêt. Des équipes efficaces, performantes et rompues aux dernières techniques de l'aménagement forestier les assistent dans la planification et l'exécution des travaux.

Les groupements forestiers mettent également à la disposition des propriétaires des équipements et de la machinerie pour effectuer les travaux forestiers. Qu'il s'agisse d'équipement de mesure, d'équipement informatique ou de machinerie forestière, allant du bélière mécanique au cheval, les propriétaires ont accès aux technologies les plus appropriées.

□ **Une mise en marché efficace**

Le regroupement des propriétés forestières facilite grandement la mise en marché des bois et permet d'obtenir de meilleurs prix.

- Des économies sont réalisées à la récolte.
- Du personnel qualifié et des équipements performants permettent d'augmenter la production de bois d'œuvre, donc de maximiser la valeur marchande des billes.
- La mise en marché de quantités importantes de bois donne une force de négociation.

- Les quotas de production sont mis en commun puis redistribués entre les propriétaires qui réalisent des travaux.

Une gestion commune des lots boisés offre, de plus, des possibilités immenses sur le plan de la location d'aires de chasse, de pêche et de récréation, ce qui permet aux propriétaires de diversifier leurs revenus.

Avant tout, une expertise en sylviculture

Les groupements forestiers se distinguent par l'expertise qu'ils ont développée en sylviculture. En fait, ils sont les pionniers de l'aménagement intensif des forêts au Québec.

□ Une démarche planifiée de mise en valeur des ressources forestières

La première étape du processus d'aménagement d'une propriété forestière est la réalisation d'un plan simple de gestion. Ce document donne au propriétaire une description des ressources se trouvant sur sa propriété et suggère les travaux à exécuter pour les mettre en valeur. C'est à partir du plan simple de gestion que s'amorce le dialogue entre le propriétaire et le groupement. En fonction des objectifs du propriétaire et des potentialités de son boisé, une liste de travaux est établie. Le but est de retirer du boisé le maximum de biens et services en évitant de perturber l'environnement.

□ Amélioration des infrastructures

Bien souvent, l'amélioration et la construction des infrastructures forestières constituent les premiers travaux exécutés sur une propriété privée. Ceux-ci incluent la voirie et le drainage. En plus d'augmenter la valeur foncière des propriétés, ces travaux améliorent l'accès à la forêt, ce qui diminue le coût des interventions et, dans le cas du drainage, stimulent la croissance forestière.

□ Reconstruire la forêt

L'état des forêts privées est le reflet des pratiques sylvicoles passées et présentes ainsi que des actions de la nature telles que le feu, le chablis et les épidémies. Les forêts privées

sont principalement composées de peuplements feuillus et mélangés. Les arbres qui forment ces peuplements sont plutôt jeunes et, dans le cas des essences feuillues, de faible qualité pour l'industrie des produits forestiers. Plusieurs peuplements n'évolueront pas naturellement vers des forêts productives. Il s'agit des friches abandonnées par l'agriculture et des sites dégradés par des pratiques forestières abusives ou des phénomènes naturels.

Dans ces cas, le groupement propose au propriétaire des travaux de reboisement visant à remettre en production les peuplements dégradés. Les tiges de dimensions commerciales sans avenir et les broussailles sont d'abord coupées et le sol est travaillé en vue du reboisement. Pour les plantations résineuses, 2 200 semis à l'hectare sont mis en terre alors que ce nombre est de 1 800 pour les plantations feuillues. Le reboisement est suivi par des travaux d'entretien de plantation pour s'assurer d'une régénération de qualité.

Les travaux de reconstruction du capital ligneux se caractérisent par des déboursés immédiats importants et par l'absence de revenus après le reboisement sur une longue période. C'est principalement pour ces raisons que l'État a mis en œuvre différentes mesures pour appuyer les efforts des propriétaires de boisés. Depuis 1943, les propriétaires reçoivent gratuitement des plants forestiers et, depuis 1972, des programmes accordent une aide financière pour l'exécution des travaux.

□ Aménagement des peuplements productifs

Lorsque les peuplements forestiers présentent un nombre adéquat de tiges de qualité et d'arbres de belle venue, le groupement forestier propose au propriétaire différents travaux d'éducation de peuplements. Ces interventions sylvicoles visent à :

- améliorer la qualité de sa production;
- augmenter la quantité de sa production;
- accélérer la production.

La sylviculture permet au propriétaire de contrôler l'établissement, la composition et la croissance de son boisé. Les travaux ont pour résultat d'accroître et de régulariser les revenus du propriétaire.

Les travaux d'éducation de peuplements sont réalisés tout au long de la vie de la forêt. Chez un jeune peuplement, l'éclaircie précommerciale stimule la croissance des arbres par un espacement idéal des tiges et une sélection des meilleurs sujets. Cette éclaircie est dite précommerciale parce qu'il n'y a pas de récupération de bois. Lorsque le peuplement renferme des tiges marchandes, l'éclaircie commerciale favorise le développement des meilleurs spécimens et permet de récupérer les arbres qui seraient morts naturellement. Avant que le peuplement arrive à maturité, la coupe progressive d'ensemencement crée des conditions favorables à l'établissement et à la croissance de la régénération naturelle. Selon le type d'essences et l'objectif de la production, la coupe finale avec protection de la régénération ou la coupe de jardinage permettent la récolte des tiges mûres. Le cycle est bouclé.

□ **Aménagement multiressources**

L'expertise des groupements déborde le cadre de la production ligneuse. Elle englobe la production acéricole, l'aménagement de la faune et de son habitat, la récréation en forêt, la foresterie urbaine et le génie conseil. Les groupements offrent une gamme variée de services.

Des garanties de saines pratiques

Les groupements de propriétaires de lots boisés sont conscients de la nécessité de protéger l'environnement et d'avoir une vision à long terme. C'est pourquoi ils s'appliquent sans cesse à améliorer leurs pratiques forestières. L'action des groupements ne se limite pas à la récolte des peuplements mûrs. Ils cultivent la forêt en respectant les différentes composantes du milieu forestier. La planification et l'exécution des interventions sylvicoles prennent en considération les effets sur le sol, l'eau, la faune et le paysage.

Les groupements contribuent à l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes forestiers et la sylviculture. Ils privilégient également la formation pour améliorer les compétences et le rendement de leurs équipes techniques, de leurs ouvriers et des propriétaires de boisés qu'ils assistent. Les groupe-

ments sont à l'écoute des préoccupations des propriétaires forestiers et de la population.

Ce déploiement d'énergie permet aux groupements d'être à l'avant-garde de l'aménagement forestier et de créer des liens de confiance avec les gens de leur milieu.

Des organismes impliqués

Les groupements sont des agents de développement économique et social. L'amélioration de la production des forêts privées, la création d'emplois, la stabilisation et le développement des activités industrielles sont autant de tâches qui sont confiées à ces organisations par leurs membres.

Les groupements sont donc fortement impliqués dans les débats régionaux et nationaux concernant la gestion des ressources forestières. C'est avec détermination qu'ils défendent les intérêts des propriétaires de boisés et des communautés rurales. Pour les aider dans ces fonctions, les groupements ont mis sur pied des associations régionales ainsi que le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec, mieux connu sous le nom de RESAM. Ces différentes associations offrent des services de représentation et d'information à leurs membres. Les groupements forestiers se sont également dotés d'un journal, *Le RESAM forestier*, pour informer les propriétaires de boisés sur les questions qui les concernent et le développement du secteur forestier.

Les forêts privées du Québec occupent les terres les plus productives, les plus accessibles et les mieux situées par rapport aux usines de transformation et aux agglomérations rurales et urbaines. Les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent les forêts privées pourraient être décuplés.

Les groupements sont des instruments performants pour aider les propriétaires de boisés à atteindre ces objectifs et à accroître l'incidence des forêts privées sur le développement des régions.

Notre engagement envers **vous**

Conscients de notre responsabilité envers les membres de nos organismes, propriétaires de forêts privées, et nos clients;

Conscients que les actes professionnels que nous posons ont des répercussions pour les utilisateurs des ressources forestières présents et futurs;

Nous, les groupements de propriétaires de lots boisés du Québec, nous engageons...

- À défendre les intérêts de l'ensemble de nos membres sur toutes les questions forestières qui les concernent;
- À assister nos membres dans la mise en valeur de leur forêt, en vue d'en assurer le développement durable;
- À aménager la forêt de façon à augmenter les avantages environnementaux, économiques et sociaux qu'elle apporte aux régions;
- À favoriser le développement et la créativité des ressources humaines;
- À offrir notre collaboration à nos partenaires privés, parapublics et publics pour créer une synergie favorable au développement forestier et rural;
- À administrer les ressources financières publiques et privées qui nous sont confiées avec responsabilité et rigueur;
- À être un bon citoyen corporatif.

Assemblée générale de RESAM
Québec, le 15 août 1994

Les 44 groupements de propriétaires en chiffres (1999-2000)

• Actifs		56 043 726\$
• Chiffre d'affaires		118 619 650\$
• Surplus		3 891 193\$
• Budget d'aménagement		29 865 810\$
• Vente de bois		41 426 217\$
• Création d'emplois		7 166 256\$
• Volet II / Forêt habitée		4 207 125\$
• Contrats en forêt publique		24 305 426\$
• Masse salariale		45 717 561\$
• Remises gouvernementales		23 233 013\$
• Sous-traitance		19 843 073\$
• Droits de coupe		7 875 971\$
• Emplois spécialisés:		
- personnel administratif	<u>NOMBRE</u>	<u>SEM-TRAVAILLÉES</u>
- ingénieurs forestiers	131	5 676
- technologues forestiers	82	3 799
- ouvriers sylvicoles	355	12 382
	2 876	51 560
• Propriétaires membres*		22 159
• Superficie sous aménagement (ha)		1 293 629
• Propriétaires touchés		9 620
• Propriétaires exécutant eux-mêmes des travaux		3 376
• Plans simples de gestion réalisés		4 033
• Drainage (km)		445
• Voirie (km)		1 045
	<u>FORÊT PRIVÉE</u>	<u>FORÊT PUBLIQUE</u>
• Plants reboisés	23 187 339	11 220 801
• Préparation de terrain, reboisement, entretien de plantation (ha)	18 654	11 982
• Éducation de peuplements (ha):		
- éclaircies précommerciales	7 976	8 921
- éclaircies commerciales	7 819	1 900
• Coupes de conversion (ha)	2 167	159
• Coupes totales (ha)	957	528
• Bois récoltés (m ³ solides):	<u>FORÊT PRIVÉE</u>	<u>FORÊT PUBLIQUE</u>
- résineux pâte	75 113	6 389
- résineux sciage	229 156	118 738
- feuillus pâte	283 745	89 867
- feuillus sciage	99 463	64 792
- chauffage	<u>13 776</u>	<u>1 591</u>
TOTAL	701 253	281 377

* Excluant les actionnaires qui ne sont pas propriétaires de lots boisés.